

**DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT CREATION ET TARIFICATION DE DIPLOMES D'UNIVERSITE**

L'ASSEMBLEE PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION A DISTANCE DU 18 DECEMBRE 2020,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil académique de l'Université Clermont Auvergne du 8 décembre 2020 ;

Vu la présentation de Monsieur le Président Provisoire de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver la création et la tarification des Diplômes d'Université telles que définies en annexe.

Membres en exercice : 71

Votes : 46

Pour : 44

Contre : 2

Abstentions : 0

Le Président Provisoire,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : ASS Prov UCA
DELIBERATION A DISTANCE 2020-12-18-13

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

Assemblée Provisoire du 18 décembre 2020
Création et tarification de Diplômes d'Université (DU)
suite à la CFVU du 8 décembre 2020

Intitulé de la formation	Compo-sante	Responsable Pédagogique	Présentation, objet de la demande	Durée de la formation	Organisation	Effectif minimum	Tarification			Conseil de Gestion
							T1 (Tarif plein)	T2 (Tarif étudiant UCAA)	T3 (Tarif exonéré)	
DIU Recherche en sciences infirmières Création	UFR Médecine et Professions Paramédicales	Xavier DURANDO	Objectif global de formation : susciter chez les infirmiers une attitude critique et une attention majeure portée à la validité scientifique, pour contribuer à des interventions de soins mieux orientées dans le cadre des prises en charge des patients atteints par une maladie, dans ses aspects préventifs, évaluatifs et curatifs. Objectifs pédagogiques : développer des compétences en recherche infirmière et acquérir des connaissances méthodologiques.	84 h sur 1 année universitaire	DIU avec l'Université de St-Etienne 6 modules + 1 congrès d'1 ou 2 jours x 7 h	20 (10 par centre facultaire)	1 650 €	-	-	23/11/20
DU Magistère de mathématiques Création	UFR Mathématiques	Éric GAUDRON	Créé en 1985, le diplôme d'université du magistère favorise la mise en place de filières d'excellence dans les universités, susceptibles d'attirer et fidéliser de bons étudiants, motivés et ambitieux. Ce cursus renforcé se déroule sur 3 ans. Il complète le programme de la troisième année de Licence (ici L3 Mathématiques) et celui du Master (M1 et M2 Mathématiques) en apportant une formation à la recherche, tant sur le plan disciplinaire que sur celui des outils et techniques de communication employés par les mathématiciens. Dans ce cursus, la mobilité nationale et internationale est encouragée pour les stages de recherche et la participation aux conférences de mathématiques.	106 h sur 3 années universitaires	2 modules / an	5	-	609 € / an	200 € / an	24/03/20